

ANNEXE « C »

Tarifs applicables par le *Service des permis, de l'environnement et du service aux citoyens*

Documents et demandes

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande)

| Type | Tarif |
|---|-------------------------------------|
| Ouverture de dossier – demande de conciliation (art. 36 LCM) | 300 \$ |
| Confirmations diverses (ex. : installation septique, usage autorisé, construction permise, etc.) | 25 \$ |
| Demande d'autorisation à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i> | 100 \$ |
| Demande d'exclusion à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i> | 200 \$ |
| Demande de dérogation mineure et d'usage conditionnel | 500 \$ |
| Demande de modification aux règlements d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none">analyse du dossier par le fonctionnaire désigné et par le comité consultatif d'urbanismesi recommandation favorable et acceptation par le conseil municipal | 200 \$ 400 \$ |
| Redevance au développement règlement 898-25 applicable à toute construction neuve ou rénovation / agrandissement susceptible d'être desservi par le réseau d'égout municipal. 2 870 \$ par logement ou par local commercial ou industriel | 2 870 \$ par logement (ou local) |

Permis de construction

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction.)

| Interventions à des fins résidentielles et institutionnelles | Tarif |
|---|---|
| Construction d'un bâtiment principal | 150 \$ + 75 \$ par logement additionnel |
| Construction d'un bâtiment principal sur les terres publiques | 150 \$ |
| Agrandissement d'un bâtiment principal | 40 \$ |
| Rénovation d'un bâtiment principal | 25 \$ |
| Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie inférieure à 25 m² | 25 \$ |
| Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à 25 m² | 50 \$ |
| Agrandissement d'un bâtiment accessoire | 25 \$ |
| Rénovation d'un bâtiment accessoire | 20 \$ |
| Construction d'une installation septique | 100 \$ |
| Modification d'une installation septique | 50 \$ |
| Aménagement, remplacement, obturation ou modification substantielle d'une installation de prélèvement d'eau | 125 \$ |

| | |
|--|---------------------------------|
| Ajout, modification ou remplacement de parties saillantes à un bâtiment (galerie, patio, etc.) | 25 \$ |
| Renouvellement d'une demande de permis de construction | 50 % du coût du permis original |

Permis de construction (SUITE)

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction.)

| Interventions à des fins autres que résidentielles : commerciales, forestières et agricoles | Tarif |
|---|--|
| Construction d'un bâtiment principal | 150 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux Coût maximum : 3 000 \$ |
| Agrandissement d'un bâtiment principal | 75 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux Coût maximum : 2 000 \$ |
| Rénovation d'un bâtiment principal | 50 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux Coût maximum : 2 000 \$ |
| Construction d'un bâtiment accessoire | 75 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux Coût maximum : 2 000 \$ |
| Agrandissement d'un bâtiment accessoire | 50 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux |
| Rénovation d'un bâtiment accessoire | 30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux |
| Construction d'un camp forestier / cabane à sucre | 75 \$ |
| Agrandissement d'un camp forestier / cabane à sucre | 30 \$ |
| Rénovation d'un camp forestier / cabane à sucre | 20 \$ |
| Construction d'une installation septique | 100 \$ |
| Modification d'une installation septique | 50 \$ |
| Aménagement, remplacement, obturation ou modification substantielle d'une installation de prélèvement d'eau | 125 \$ |
| Haie, clôture, muret et mur de soutènement | 25 \$ |
| Antenne et éolienne | 20 \$ |
| Renouvellement d'une demande de permis de construction | 50 % du coût du permis original |

Permis de lotissement

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de lotissement.)

| Interventions | Tarif |
|----------------------|--------------------|
| Opération cadastrale | 50 \$ par lot créé |

Certificat d'autorisation

(Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un certificat d'autorisation.)

| Interventions | Tarif |
|---|-------------------------------------|
| Démolition d'une construction (incluant l'enlèvement d'une piscine) | 20 \$ |
| Démolition suivant les règles du Règlement 810-23 <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles</i> | 100\$ |
| Déplacement d'un bâtiment principal | 50 \$ |
| Déplacement d'un bâtiment accessoire | 20 \$ |
| Installation, modification ou remplacement d'une enseigne | 30 \$ + 1 \$ du 1 000 \$ de travaux |
| Installation d'une enseigne pour un usage complémentaire | 30 \$ |
| Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement ou d'une entrée charretière (non compris dans un permis) | 20 \$ |
| Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping | 100 \$ |
| Abattage d'arbres | 20 \$ |
| Coupe forestière | 100 \$ |
| Travaux sur la rive (renaturalisation, stabilisation, etc.) | 40 \$ |
| Nouveau : quai, abri à bateau ou élévateur | 40 \$ |
| Réparation d'un quai | 20 \$ |
| Installation ou remplacement d'une piscine | 40 \$ |
| Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou d'une sablière | 200 \$ |
| Changement ou ajout d'un usage | 25 \$ |
| Usage ou construction temporaire | 25 \$ |
| Kiosque temporaire | 125 \$ |
| Branchement à l'égout (<i>Règlement 33-96</i>) | 50 \$ |

Païement des tarifs des permis et des certificats

Les tarifs pour l'émission des permis et certificats doivent être payés lors du dépôt de la demande et ne sont en aucun cas remboursables.

Renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation

Un renouvellement d'un permis de construction est valide pour une durée de 6 mois. Un renouvellement d'un certificat d'autorisation est valide pour le même délai que celui prescrit par le présent règlement ou le règlement de zonage. Un renouvellement ne peut être obtenu qu'une seule fois.

Tarification pour la vidange des installations septiques situées sur les îles du lac Sept-Îles

Des fosses de rétention sont installées sur le lot 5 849 249 du cadastre du Québec afin de collecter les boues des installations septiques situées sur les îles. Un programme particulier de vidanges a été mis en place et les propriétaires concernés seront facturés selon le coût réel réparti entre eux.

*** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**




Tableau - Tarifs pour la vidange des boues Secteurs A et B

| | Tarifs de la Régie 1er mai 2025 au 30 avril 2026 |
|---|---|
| Vidange sélective | |
| Fosse septique (max 5,4 m3) | Secteurs A et B : 160,00 \$ / unité |
| Vidange complète | |
| Puisard et fosse de rétention (max 5,4 m3) | Secteurs A et B : 173,00 \$ / unité |
| Volume supplémentaire | |
| Volume supplémentaire | 35,00 \$ / m ³ |
| Autres frais | |
| Frais de traitement | 68,00 \$ / installation |
| Dévissage des couvercles | 1 couvercle : 15,00 \$ 2 couvercles : 20,00 \$ |
| 2e visite distincte par adresse | 42,00 \$ |
| Vidange sélective mais effectuée en complète | Secteurs A et B : 13,00 \$ |
| Frais supplémentaires | |
| - 2e visite - couvercles ou ouvertures non dégagés - installation septique non accessible - adresse introuvable - vidange effectuée la fin de semaine, en urgence ou sur appel - jour férié en urgence seulement - changement d'horaire - vidange supplémentaire | 70,00 \$ / visite |
| Dévissage des couvercles : | 15 \$ / 1 couvercle, 20 \$ / 2 couvercles |
| Déplacement supplémentaire si volume total vidangé excède 13 m3 par adresse | 65,00 \$ |

** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.*

| | |
|--|-----------|
| ▪ ENTRETIEN TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION UV / PAR VISITE * (SA-3 à SA-6) | 299,70 \$ |
| ▪ ENTRETIEN TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION UV / PAR VISITE * (SA-6C27 à SA-6C32) | 388,32 \$ |

* Il y a deux visites dans l'année.



Annexe A

GRILLE TARIFAIRE 2026

ENTRETIEN ET ÉCHANTILLONAGE DE L'HYDRO-KINETIC

TRAITEMENT TERTIAIRE - CLASSE V


RÉSIDENTIEL ET AUTRES BÂTIMENTS

(En vigueur le 1^{er} janvier 2026)

620, rue du Nickel | Québec (Québec) G2N 0J8
T 418.626.4040 | 1.877.925.7496 | F 418.626.4090

| Modèle et Capacité | Entretien annuel + Échantillon #1 | Échantillon #2 | Total annuel | Description du système de traitement tertiaire ¹ |
|---|---|----------------|--------------|---|
| HK-1260 1260 L/j (1-3 chambres) | 360.00 \$ | 180.00 \$ | 540.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV |
| HK-1600 1600 L/j (4 chambres) | 360.00 \$ | 180.00 \$ | 540.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV |
| HK-1890 1890 L/j (5 chambres) | 360.00 \$ | 180.00 \$ | 540.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV |
| HK-2270 2270 L/j (6 chambres) | 360.00 \$ | 180.00 \$ | 540.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV |
| HK-3020 3020 L/j (6 ch.+ / autres bâtiments) | 360.00 \$ | 180.00 \$ | 540.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV |
| HK-3780 (Q-2, r.22) 3780 L/j (autre bâtiments) | 440.00 \$ | 220.00 \$ | 660.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV |
| Zones de couverture éloignée (voir tableau des MRC ou municipalités) | Frais supplémentaire de 100\$ | | | |

- Les taxes sont en sus. Nos prix sont sujets à changement sans préavis. La visite peut se faire uniquement si aucun montant n'est en souffrance au dossier.
- L'entretien et le service couvrent uniquement les composantes fournies et fabriquées par Enviro-STEP Technologies.
- Pour les systèmes dont l'entretien est pris en charge par les municipalités, vous référer à la municipalité pour les tarifs en vigueur.
- La garantie est conditionnelle à ce que l'entretien et le service soient réalisés par un tiers qualifié détenant une formation sur le système HYDRO-KINETIC et ses composantes et en conformité avec les directives du fabricant et d'Enviro-STEP Technologies.
- Enviro-STEP Technologies se réserve le droit de suspendre ses services d'entretien et support technique si des factures sont en souffrance.
- Le système (incluant le panneau de contrôle) doit être accessible en tout temps pour l'entretien et libre de neige, obstacles, matériaux de recouvrement sans quoi le service ne sera pas effectué et des frais de déplacement inutile seront facturés. Les frais de déplacements inutiles sont fixés au minimum à 100\$
- Aucun rendez-vous ou préavis n'est fait pour les visites d'entretien. Le système doit être accessible en tout temps.



GRILLE TARIFAIRE 2026

ENTRETIEN ET ÉCHANTILLONAGE DE L'HYDRO-KINETIC

TRAITEMENT TERTIAIRE - CLASSE IV / V

RÉSIDENTIEL ET AUTRES BÂTIMENTS

(En vigueur le 1^{er} janvier 2026)

620, rue du Nickel | Québec (Québec) G2N 0J8
T 418.626.4040 | 1.877.925.7496 | F 418.626.4090

| Modèle et Capacité | Entretien annuel + Échantillon #1 | Échantillon #2 | Total annuel | Description du système de traitement tertiaire ² |
|---|---|----------------|--------------|---|
| HK-1260 1260 L/j (1-3 chambres) | 405.00 \$ | 205.00 \$ | 610.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV et déphosphatation |
| HK-1600 1600 L/j (4 chambres) | 405.00 \$ | 205.00 \$ | 610.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV et déphosphatation |
| HK-1890 1890 L/j (5 chambres) | 405.00 \$ | 205.00 \$ | 610.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV et déphosphatation |
| HK-2270 2270 L/j (6 chambres) | 405.00 \$ | 205.00 \$ | 610.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV et déphosphatation |
| HK-3020 3020 L/j (6 ch.+ / autres bâtiments) | 405.00 \$ | 205.00 \$ | 610.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV et déphosphatation |
| HK-3780 (Q-2, r.22) 3780 L/j (autre bâtiments) | 475.00 \$ | 235.00 \$ | 710.00 \$ | Hydro-Kinetic avec désinfection UV et déphosphatation |
| Zones de couverture éloignée (voir tableau des MRC ou municipalités) | Frais supplémentaire de 100\$ | | | |

- Les taxes sont en sus. Nos prix sont sujets à changement sans préavis. La visite peut se faire uniquement si aucun montant n'est en souffrance au dossier.
- L'entretien et le service couvrent uniquement les composantes fournies et fabriquées par Enviro-STEP Technologies.
- Pour les systèmes dont l'entretien est pris en charge par les municipalités, vous référer à la municipalité pour les tarifs en vigueur.
- La garantie est conditionnelle à ce que l'entretien et le service soient réalisés par un tiers qualifié détenant une formation sur le système HYDRO-KINETIC et ses composantes et en conformité avec les directives du fabricant et d'Enviro-STEP Technologies.
- Enviro-STEP Technologies se réserve le droit de suspendre ses services d'entretien et support technique si des factures sont en souffrance.
- Le système (incluant le panneau de contrôle) doit être accessible en tout temps pour l'entretien et libre de neige, obstacles, matériaux de recouvrement sans quoi le service ne sera pas effectué et des frais de déplacement inutile seront facturés. Les frais de déplacements inutiles sont fixés au minimum à 100\$
- Aucun rendez-vous ou préavis n'est fait pour les visites d'entretien. Le système doit être accessible en tout temps.

* Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.

Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet et de déphosphatation avec Biofiltre Ecoflo

(BEDPUV1)

1 visite 185.00 \$

- * Pour les nouvelles installations fait au printemps de l'année en cours
- 1 visite d'inspection de l'unité UV et de l'unité DpEC
- 1 échantillonnage de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV et de l'unité DpEC
- La mesure des boues du réacteur primaire
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

(BEDPUV2)

2 visites 599.00 \$

- 2 visites d'inspection de l'unité UV et de l'unité DpEC
- 2 échantillonnages de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV et de l'unité DpEC
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- La mesure des boues du réacteur primaire
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- La main-d'œuvre lorsque requise pour le remplacement des composantes consommables (si ce remplacement est effectué lors d'une visite d'entretien planifiée)
- Prise de photos

Biofiltre Ecoflo supplémentaire à la filière de désinfection par rayonnement ultraviolet

(BILF01)

1 visite 130.50 \$

- La scarification du milieu filtrant du 2^e Biofiltre Ecoflo
- Prise de photos

**** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.***

Prix Forfaits d'entretiens

Prix 2024 sans tx

Filière de désinfection par rayonnement ultraviolet avec Biofiltre Ecoflo

(BEUV1)

1 visite 185.00 \$

- * Pour les nouvelles installations fait au printemps de l'année en cours
- 1 visite d'inspection de l'unité UV
- 1 échantillonnage de l'effluent
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV

(BEUV2 et SEUV2)

2 visites 594.00 \$

- 2 visites d'inspection de l'unité UV
- 2 échantillonnages de l'effluent (printemps et automne)
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

(BUV2 et SUV2)

2 visites, *sans scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo 462.00 \$

- 2 visites d'inspection de l'unité UV
- 2 échantillonnages de l'effluent (printemps et automne)
- L'ajustement des composantes internes de votre unité UV
- 1 fois par année, le remplacement de la ou des lampes UV (selon l'unité UV)
- Entretien du régulateur (lorsque présent)
- Prise de photos

*Lorsqu'un changement du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo est requis dans l'année de référence, il n'y a pas de scarification d'effectuée.

Frais de déplacement sans entretien effectué 75.00\$

*** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**

Biofiltre Ecoflo avec FDI

| | |
|--|-----------|
| FDI simple | |
| 1 visite | 179.00\$ |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ajustement des composantes internes ○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo ○ Test de recirculation ○ Prise de photos | |
| | |
| FDI Double | 210.00 \$ |
| 1 visite | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ajustement des composantes internes ○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo ○ Test de recirculation ○ Prises de photos | |
| | |
| FDI Simple – avec régulateur | |
| 2 visites | 203.00 \$ |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ajustement des composantes internes ○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo ○ Test de recirculation ○ Entretien du régulateur ○ Prise de photo | |
| | |
| FDI double – Avec régulateur | 233.00 \$ |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ajustement des composantes internes ○ La scarification du milieu filtrant du Biofiltre Ecoflo ○ Test de recirculation ○ Entretien du régulateur ○ Prises de photos | |

**** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.***

Multis-Marques Secondaire avancé et tertiaire 2024

| | |
|-------------------------|-----------|
| <u>Bionest régulier</u> | 111.00 \$ |
| <u>Bionest UV</u> | 525.00\$ |
| <u>Hydro-Kinétic</u> | 111.00\$ |
| <u>Hydro-Kinétic UV</u> | 525.00\$ |
| <u>Enviro-Septic</u> | 111.00\$ |
| <u>Enviro-Septic UV</u> | 525.00\$ |
| <u>Ecophyltre</u> | 266.00\$ |
| <u>Ecophyltre UV</u> | 444.00\$ |
| <u>Waterloo</u> | 111.00\$ |
| <u>Waterloo UV</u> | 525.00\$ |

** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.*

ENTRETIEN 2025

(En vigueur le 1er janvier 2025)

SYSTEM O))
TSA

98,98\$

1 visite par année

SYSTEM O))
TT-UV

279,43\$

2 visites par année

WATERLOO
TT-UV

279,43\$

2 visites par année

• Les taxes sont en sus.

*** Plus la ou les taxes applicables, s'il y a lieu. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.**